CAMPUS DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT
CENTRE-VAL DE LOIRE

PROCES VERBAL DES CANDIDATS ADMIS À L'EXAMEN D'ACCÈS AUX PROFESSIONS DE CONDUCTEUR DE TAXI ET VTC (Épreuves pratiques)

Site de formation continue

SESSION *DE MAI 2026*

A tours, le 20/05/2026

N° CANDIDATURE	TYPE EXAMEN	DECISION
14453	TAXI	ADMISSIBLE
0000475401TE2	VTC	ADMISSIBLE

Campus des Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire
28 rue du Faubourg de Bourgogne – 45000 Orléans
02 38 68 03 32 – www.cma-cvl.fr

La Présidente de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat Centre – Val de Loire

Aline MERIAU